

JEUDI 23 JUIN 2022 (APRES- MIDI)

COURSES			CONCOURS		
HORAIRES	EPREUVES	CATEGORIES	HORAIRES	EPREUVES	CATEGORIES
16H30	100m HAIES	MG	16H00	MARTEAU	MG
16H45	80m HAIES	MF	16H00	PERCHE	BF
17H00	80m HAIES	BG	16H00	HAUTEUR	BG
17H15	60m HAIES	BF	16H00	POIDS	BG
17H30	80m	MF	16H00	LONGUEUR	MG
17H45	80m	MG			
18H00	60m	BF	18H00	POIDS	BF
18H15	60m	BG	18H00	LONGUEUR	MF
18H30	250m	MF	18H00	MARTEAU	MF
18H45	250m	MG	18H00	PERCHE	BG
19H00	5000m marche	MG	18H00	HAUTEUR	MG

VENDEDI 24 JUIN 2022 (MATIN)

COURSES			CONCOURS		
HORAIRES	EPREUVES	CATEGORIES	HORAIRES	EPREUVES	CATEGORIES
09H00	2000m Marche	BF	09H05	DISQUE	MF
09H20	2000m Marche	BF	09H10	PERCHE	MF
09H35	250m H	MF	09H15	HAUTEUR	BF
09H50	250m H	MG	09H20	LONG	BF
10H05	120m	BF	09H25	JAVELOT	BF
10H25	120m	BG	10H30	DISQUE	MG
10H45	150 m	MF	10H35	JAVELOT	BG
11H05	150m	MG	10H40	POIDS	MF
11H25	4 x 60m	BF	10H45	LONGUEUR	BG
11H45	4 x 60m	BG			

VENDEDI 24 JUIN 2022 (APRES- MIDI)

COURSES			CONCOURS		
HORAIRES	EPREUVES	CATEGORIES	HORAIRES	EPREUVES	CATEGORIES
16H30	1 200m	BF	16H00	PERCHE	MG
16H45	1 200m	BG	16H00	HAUT	MF
17H00	1 200m	MF	16H00	DISQUE	BG
17H15	1 200m	MG	16H00	JAVELOT	MG
17H30	2000m	BF	16H00	T/SAUT	MF
17H45	2000m	BG			
18H00	2000m	MF	18H00	JAVELOT	MF
18H15	2000m	MG	18H00	DISQUE	BF
18H30	3000m Marche	MF	18H00	T-SAUT	MG
18H45	4x80m	MF	18H00	POIDS	MG
19H00	4x80m	MG			

Important : Chaque athlète peut prendre part à deux (02) épreuves au choix (outre le relais) sans possibilité toutefois de participer à deux (02) épreuves de demi-fond (la marche étant considérée comme une course de ½ fond). Le non-respect de ces clauses entrainera obligatoirement la disqualification de l'athlète réfractaire.

Championnats REGIONAL "Benjamins / Minimes"

Article 01 : Organisation

La Ligue d'Athlétisme de la wilaya de Bejaia organise sous l'égide de la Fédération Algérienne d'Athlétisme la compétition intitulée: « **Championnats régional Benjamins/Minimes** ».

Article 02 : Participation et catégorie d'âge

La compétition est ouverte aux athlètes des clubs affiliés aux ligues de la région Centre Est au titre de la saison sportive 2021/2022.

Catégorie	Années de Naissance	
	Filles	Garçons
Benjamins	2009-2010	2007-2008
Minimes	2009-2010	2007-2008

Article 03 : Les épreuves retenues

COURSES			
BF	BG	MF	MG
60 M	60 M	80 M	80 M
120 M	120 M	150 M	150 M
1200 M	1200 M	250 M	250 M
2000 M	2000 M	1200 M	1200 M
60 M H (0.76)	80 M H (0.76)	2000 M	2000 M
2000 M Marche	2000 M Marche	80 M H (0.76)	100 M H (0.84)
4x60	4x60	250 M H (0.76)	250 M H (0.76)
		3000 M Marche	5000 M Marche
		4x80	4x80
CONCOURS			
Longueur	Longueur	Longueur	Longueur
Hauteur	Hauteur	Hauteur	Hauteur
Perche	Perche	T/Saut	T/Saut
Poids (2kg)	Poids (3kg)	Perche	Perche
Disque (600g)	Disque (1kg)	Poids (3kg)	Poids (4kg)
Javelot (400g)	Javelot (500g)	Disque (600g)	Disque (1.5kg)
		Javelot (500g)	Javelot (600g)
		Marteau (3kg)	Marteau (4kg)

Article 03 : Minimas de participation

Des minimas de participation seront arrêtés pour les épreuves des concours. En outre, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler une ou un ensemble d'épreuves si le nombre de participants est inférieur à trois(03) athlètes ou si les conditions atmosphériques l'exigent.

Article 04 : Les Championnats de wilaya " Benjamins/Minimes sont qualificatifs aux championnats régionaux.

- La liste des athlètes qualifiés sera arrêtée ultérieurement (voir la compilation régionale BM de la saison en cours).

Article 05 : Licence : la présentation de la licence est obligatoire. En cas d'oubli de la licence, un athlète peut participer à la compétition en formulant une déclaration et en s'acquittant d'une somme de mille (1000,00) dinars non remboursable.

Article 05 : Sur classement et limitation des épreuves :

- Le surclassement est interdit.
- Chaque athlète peut prendre part à deux (02) épreuves au choix (**autre le relais**) sans possibilité toutefois de participer à deux (02) épreuves de demi-fond (la marche étant considérée comme une course de ½ fond).
- Le non-respect de ces clauses entrainera obligatoirement la disqualification de l'athlète réfractaire.

Article 06 : Tenue aux couleurs du Clubs :

Le port de la tenue du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de l'IAAF. Les équipes de relais doivent porter des tenues uniformes

Article 07 : Saut en longueur et Triple Saut :

La planche d'appel faisant défaut, il sera procédé au traçage de la zone d'appel avec un matériau approprié en respectant les normes requises. **Planche d'appel au T/saut : MF : 8-9 m - MG : 9-11m.**

Article 08 : Les relais : Le club peut présenter 4 athlètes engagés pour le relais et peut avoir 2 athlètes supplémentaires. La composition et l'ordre des coureurs doivent être déposés au secrétariat au plus tard une (01) heure avant le début de l'épreuve. **La couleur des maillots doit être uniforme.**

Article 09 : Inscription simultanée : (règle 142/3-IAAF) si un athlète est inscrit à la fois dans une course et un concours ou 2 concours à la fois, le chef juge compétent pourra autoriser cet athlète pour un essai à chaque tour, ou pour chaque essai au saut en hauteur et à la perche à effectuer son saut dans un ordre différent de celui qui a été tiré au sort. Si par la suite, un athlète n'est pas présent pour un essai quel qu'il soit, il sera considéré comme y renonçant, dès que la période de temps autorisée sera écoulée.

Article 10 : Chambre d'appel : Seuls les athlètes concernés ont accès à la chambre d'appel. Afin que la période d'attente soit la plus courte possible, il est important que les athlètes se présentent à la chambre d'appel aux horaires déterminés ci-après, sans engins ou autre objet interdit :

Epreuves	Entrée à la chambre d'appel	Entrée sur le lieu de compétition	Obs
Sprint/haies	20' avant le début de l'épreuve	10' avant le début de l'épreuve	Un aide starter récupèrera les athlètes de la chambre d'appel.
1/2 fond	15' avant le début de l'épreuve	5' avant le début de l'épreuve	
Perche	40' avant le début de l'épreuve	30' avant le début de l'épreuve	Un juge désigné par le chef juge récupèrera les athlètes de la chambre d'appel.
Autres	30' avant le début de l'épreuve	20' avant le début de l'épreuve	

Tout athlète ne s'y présentant pas à l'heure indiquée, peut se voir refuser la participation.

Article 08 : Aides interdites (règle 144/2 -IAAF)

Aucun appareil (portable, radio, etc) n'est permis dans l'arène. Les athlètes ne doivent recevoir de conseils d'aucune personne se trouvant dans l'arène.

CTR de la région Centre Est
Youcef SOLTANA